

## **Rapport de la sous-commission des comptes 2009**

### **Dicastère de Monsieur Didier Berberat**

#### **Composition de la sous-commission**

Mme Esmâ Aris (POP)  
M. Marc Arlettaz (UDC)  
M. Pierre-Alain Borel (PS), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 23 mars 2010.

#### **Service juridique (124)**

Est présent : M. Haag, adjoint au chef du Service juridique.

Les comptes présentent un solde positif de CHF 60'000.- correspondant à l'encaissement d'une indemnité judiciaire, payée par un architecte (procès du Collège de la Charrière). Les démarches entamées en 2001 ont ainsi abouti.

Le poste 318 0500 est toujours difficile à estimer puisqu'il dépend des actions judiciaires ouvertes par ou contre la Ville dans l'année.

A l'exception de cas très spécialisés (responsabilité civile, brevets), le Service juridique traite tous les dossiers juridiques de la commune. Le recours à un avocat externe spécialisé est donc rare.

Compte tenu des interactions de plus en plus grandes entre le Service juridique et les Services des ressources humaines et de l'urbanisme, il est prévu que le Service juridique soit rattaché au dicastère de Laurent Kurth au départ de Didier Berberat.

#### **Chancellerie (121) – Contrôle des habitants (130)**

Est présent : M. Villarejo, préposé.

Sous la rubrique Conseil communal, on relèvera que l'organisation des votations et des référendums est toujours difficile à prévoir.

Au poste 310 2000 on observe un dépassement de CHF 30'000.- lié aux publications éditées dans le cadre des deux référendums de l'année 2009. Ce dépassement n'a pu être limité que parce que le Conseil communal a renoncé à soutenir l'édition de certains ouvrages.

Les autres frais d'organisation de ces votations, comme les bulletins de vote, etc. se retrouvent sous "Contrôle des habitants". L'exercice du droit démocratique n'est donc pas neutre pour les finances des collectivités.

On notera encore le poste 318 9300 de presque CHF 17'000.- qui concerne les honoraires qui ont été payés aux experts mandatés dans le cadre du dossier "Bel Air 61".

Dans le cadre du Contrôle des habitants, un poste d'agent recenseur a dû être créé pour permettre l'harmonisation des différents registres des logements et du Contrôle des habitants (obligation de la Confédération).

Ces différentes bases de données fédérales n'étant pas connectées entre elles, cela oblige l'agent recenseur à se rendre dans chaque immeuble pour vérifier les adresses, les étages, etc. La Poste, contactée pour ces démarches, avait demandé CHF 200'000.- et ne se serait pas occupée des dossiers nécessitant une investigation plus poussée.

### **Centre de santé scolaire (482)**

Est présent : le Dr Latrèche pour le Centre de santé scolaire.

De gros efforts sont faits pour réduire les frais administratifs, l'essentiel des communications avec les écoles se faisant maintenant par courriels.

Le centre travaille sur différents projets, notamment en matière de lutte contre la surcharge pondérale.

Un projet, consistant à introduire des entretiens annuels entre les infirmières scolaires et les parents au lieu de refaire toujours le même contrôle annuel, est à l'étude; cela nécessitera cependant de former les infirmières, notamment concernant les entretiens.

La collaboration avec la clinique dentaire est bonne. Le financement de la ville en 2009 a été moindre que prévu en raison d'une activité plus faible, liée aux départs de certains dentistes qui, maintenant, ont été remplacés.

Cette collaboration va bien au-delà d'une relation financière, mais permet aussi d'entamer des réflexions, par exemple sur l'absence de dépistage systématique auprès des élèves des écoles du secondaire II (CIFOM, etc.) et sur la possibilité d'introduire une visite gratuite pour ces élèves.

En fonction de la régionalisation des écoles, une réflexion est actuellement menée pour savoir s'il faut en faire de même avec le "médecin des écoles".

La commission relève avec satisfaction les efforts et les économies prévues dans le poste « Biens, Services et marchandises ».

### **Centre d'orthophonie (483)**

Sont présentes : Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna pour le Centre d'orthophonie

Le centre a fait de gros efforts depuis quelques années pour compenser la suppression de la subvention cantonale.

En 2008-2009 l'arrêt du financement par l'AI et la reprise par l'Office de l'enseignement spécialisé a provoqué un déséquilibre dans les comptes. Depuis, le budget a repris les mêmes bases, alors qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle. Ainsi, il conviendra d'être particulièrement attentif lors de l'élaboration du budget 2011, afin de ne pas reproduire une situation inexacte.

### **Service communal de l'action sociale (301, 311, 312, 315, 321)**

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy

La Ville et la sous-commission sont favorables au développement de mesures cantonales en amont de l'aide sociale, comme par exemple les bourses d'étude, plutôt que de reporter ensuite les problèmes sur l'aide sociale qui, du coup, voit ses budgets augmenter de manière très importante.

De même, il serait souhaitable que ce qui ne concerne pas directement l'aide sociale, soit environ CHF 20 millions sur les CHF 76 millions que représentent les dépenses d'aides sociales pour tout le canton, puissent clairement être identifiées (financement pour les personnes dépendantes du Service des migrations, financement pour les personnes en détention, etc..) et séparées de l'aide sociale.

### **Office d'aide sociale (301)**

Concernant le traitement du personnel, le poste qui n'avait pas été repourvu en octobre 2008, suite au départ du titulaire, a finalement été remplacé courant 2009 pour faire face à l'augmentation d'activité, suite à la crise économique. L'essai de ne pas remplacer a été tenté, mais la démonstration a été faite, qu'en l'état, ce n'était pas possible.

La part communale versée pour les mesures d'intégration professionnelle, sera, dès 2010, inscrite sous le poste 321. En effet, ce montant

communiqué par le Canton, n'est pas imputable à la gestion de l'office, dès lors il était normal de le mettre dans une autre rubrique, le suivi des différents comptes en sera facilité.

A la question d'un commissaire qui demande ce que recouvre le compte 4366700 "gérance", il est expliqué que ce compte est en rapport avec la gestion confiée à la Ville, de dossiers de personnes en incapacité. Si ces personnes ont de la fortune, des frais peuvent être payés à la Ville au moment de la succession.

Le nombre de dossiers suivis a diminué en 10 ans de 350 à moins de 50. En effet, il s'agit là d'une tâche normalement dévolue au Canton et était partiellement assumée par les communes. A terme cette activité, pour notre ville, est donc appelée à disparaître.

La reprise par le Canton des inscriptions au chômage, qui se faisaient précédemment par les Communes, prive la Ville d'une recette. Toutefois, comme cette reprise n'avait pas été annoncée au moment des budgets et qu'elle n'est intervenue qu'en mai, M. Scheurer espère bien pouvoir toute de même toucher une partie du montant prévu pour 2009.

### **Planning familial (311)**

Suite au départ de la maternité de La Chaux-de-Fonds, le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul médecin laisse à penser qu'il y aura un souci avec la permanence médicale.

### **Crèches et Parascolaire (312, 321)**

La fermeture de la crèche Beautemps et l'organisation de la nouvelle crèche communale Chat Telot a occasionné passablement d'heures supplémentaires pour la directrice, lesquelles ont été payées. L'augmentation de ce poste comptable s'explique aussi par le transfert d'une collaboratrice de l'école pour ses quelques mois avant la retraite afin de décharger la directrice et ainsi de lui permettre de se consacrer au nouveau projet. Enfin, une partie un peu plus importante du salaire de M. Bossy a été attribué à ce compte.

Le travail de la directrice a permis d'intensifier l'occupation des places qui est en 2009 de 100%, au lieu de 82% précédemment.

Dans le poste BSM ont retrouvé une augmentation du coût de chauffage, mais aussi de la nourriture pour les enfants, ceci s'explique en raison d'un taux de présence plus important. Cette dépense est compensée par les recettes qui passent de CHF 185'000.- à CHF 263'000.- .

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la crise économique n'a pas permis de libérer beaucoup de places dans les crèches. En effet, les personnes au chômage conservent la plupart du temps la place pour leur enfant, considérant que cette disposition constitue une obligation pour percevoir du chômage (aptitude au placement).

L'aspect financier de la crèche du Chat Telot fera l'objet d'une information à la Commission financière.

### **Maisons de retraite (315)**

Comme prévu, le toit du Châtelot a été refait, toutefois en raison de très fortes averses au moment des travaux, il y a eu passablement d'infiltrations d'eau abimant les murs, les plafonds, etc. Les assurances devraient prendre les travaux de réparations en charge, mais pour l'instant, elles traînent les pieds.

Le compte amortissements est passé à CHF 0.- puisque le Châtelot est passé dans le patrimoine financier plutôt que d'être dans le patrimoine administratif.

Le réaménagement des locaux a permis de créer 2 trois pièces qui viennent compenser les 2 studios utilisés pour la crèche.

En 2010, on devrait ainsi obtenir l'équilibre financier, voire un léger bénéfice.

### **Participation aux institutions sociales (321)**

Les montants destinés à l'aide humanitaire ont dépassé le budget prévu en raison du vote du Conseil général demandant une aide exceptionnelle pour Gaza.

La part destinée à l'allocation communale a été plus faible que prévue, non pas en raison d'une baisse de l'allocation, mais d'une diminution des ayants-droits.

### **Instruction publique (400, 405, 410)**

Sont présent-e-s : Mme Houlmann et MM. Laini, Feuz, Kernén et Favre.

L'année 2009 est la dernière année où les comptes seront présentés sous cette forme. Dès 2010, tout sera regroupé sous le centre 430.

Comme partout, le chauffage a fait augmenter le poste BSM plus que prévu.

Durant l'hiver 2008-2009, on a également dû faire davantage de travaux de déneigement des toits, voire dans certains cas, en consolider quelques uns.

Cette année aura aussi vu la réintroduction des camps. Ainsi, chaque enfant devrait partir au moins une fois en "grand camp". Cette réintroduction se fait par secteur, les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> partent en même temps, ce qui facilite l'organisation.

Au compte 3101200, on trouve les frais d'impression des brochures qui ont été remises aux parents pour expliquer la réorganisation. Pour simplifier, ces frais ont tous été comptabilisés sous école secondaire

Les dépenses liées aux camps (3174100) sont plus importantes que prévues puisque le budget tablait sur 400 élèves qui iraient en camp, alors que ce sont 480 élèves qui sont partis. Il a également fallu acheter un certain nombre de casques et renouveler les pharmacies.

Les enseignants sont également encouragés à suivre les cours de moniteur Jeunesse et sport; en effet selon le nombre de moniteurs J+S pour un camp, celui-ci peut-être subventionné.

En lien avec les nouvelles normes de circulation, mais aussi parce qu'ils devenaient anciens, les bus scolaires ont été remplacés par 3 nouveaux véhicules qu'il a fallu équiper de tachygraphes électroniques, ce qui n'était pas prévu.

## **Conclusion**

La sous-commission remercie le chef du dicastère et les responsables des services de leur collaboration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de la collectivité.

Le rapporteur

Pierre-Alain Borel